

RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Nicolas Rochat Fernandez et consorts – Fermeture des bureaux postaux : pour une stratégie claire et anticipée du Conseil d'Etat afin de stopper l'hémorragie

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le 8 septembre 2015, à la Salle de conférences n° 300 du DECS, Rue Caroline 11, à Lausanne. Elle était composée de Mme Graziella Schaller, et de MM. Hans-Rudolph Kappeler, Marc Oran, Nicolas Rochat-Fernandez, Julien Eggenberger, Jacques Perrin, Jean-François Thuillard, Manuel Donzé (qui remplace Axel Marion) et de M. Olivier Epars, confirmé dans sa fonction de président rapporteur. Axel Marion était excusé.

Ont également participé à cette séance :

M. Philippe Leuba (chef du DECS), Mme Anne Girardin (secrétaire générale adjointe du DECS).

M. Cédric Aeschlimann (SGC) a tenu les notes de séance.

2. POSITION DU POSTULANT

Il désire que le Conseil d'Etat étudie l'opportunité de définir une stratégie pour pallier aux futures menaces de fermetures d'offices de poste et d'établir un dialogue régulier sur l'avenir du réseau postal avec la direction de la Poste. Ceci afin de disposer d'une stratégie claire concernant le réseau postal qui a été fortement diminué au niveau national. Certaines régions ont vu leurs offices de poste supprimés sans solution de remplacement. Une liste de 48 bureaux vaudois concernés a été publiée sans que la Poste s'y tienne. La suppression d'un bureau de poste est une diminution du service public. Depuis 2009, plusieurs résolutions ont été acceptées par le Grand Conseil, montrant par là que celui-ci est attaché au maintien le plus étendu possible de ce service public. La marge du Conseil d'Etat est certes faible, mais il est de son devoir de traiter ce problème et de l'empoigner à bras le corps.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le conseiller d'Etat rappelle que la Poste doit approcher la commune concernée avant la fermeture d'un bureau de poste. Celle-ci saisira PostCom qui pourra émettre une recommandation non contraignante pour la Poste. Le conseiller d'Etat donne quelques chiffres pour expliquer en partie la fermeture de bureaux de poste soit depuis 2000 : diminution de 65% des lettres, 47% de colis et 31% de paiements en moins.

4. DISCUSSION GENERALE

Quelques commissaires trouvent que la Poste fait de louables efforts pour s'adapter aux changements du marché et trouver des solutions, comme par exemple intégrer du service postal dans un commerce existant. La grande majorité des membres estime que ce service public doit être maintenu et qu'il faut résister à la tendance à la fermeture d'offices de poste qui n'est pas inéluctable.

5. VOTE DE LA COMMISSION

Prise en considération du postulat

La commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat par 6 voix pour, 3 contre et 0 abstention, et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

La Tour-de-Peilz, le 10 novembre 2015.

*Le rapporteur :
(Signé) Olivier Epars*